

Charte Achats Responsables

Préambule

Le Groupe Plastivoire considère la collaboration avec les acteurs de la chaîne d'approvisionnement comme cruciale pour son succès, opérant en tant qu'équipe intégrée avec ses fournisseurs. La sélection des fournisseurs est basée sur la qualité du produit, la compétitivité, et le respect des principes sociaux, éthiques, et environnementaux.

En collaborant avec le Groupe Plastivoire, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent ces lignes directrices pour établir une relation commerciale durable.

Le Groupe Plastivoire s'aligne sur les objectifs de développement durable des Nations Unies pour 2030, s'engageant envers une économie décarbonée et mobilisant les talents et les ressources à travers ses produits, usines et installations. La société aborde activement les préoccupations environnementales et attend le soutien de ses fournisseurs tout au long du cycle de vie d'un produit, ainsi que des propositions innovantes.

Internal property of Plastivoire

Confidentiality level: Public

Les équipes de Plastivaloire prennent en compte les critères et les exigences ci-dessous dans le processus de sélection des fournisseurs. Une non-conformité claire avec ces principes est rédhibitoire pour la sélection du fournisseur.

Internal property of Plastivaloire

Confidentiality level: Public

Conformité aux Principes Sociaux :

Soutien et Respect des Droits de l'Homme Proclamés (Déclaration universelle) :

Le Fournisseur s'engage à respecter les droits de l'homme dans tous les pays où il opère, même dans les régions où ces droits pourraient ne pas être adéquatement protégés. Le Fournisseur s'engage à éviter toute complicité ou collusion dans des violations fondamentales des droits de l'homme et promet de remplir sa responsabilité en matière de respect et de promotion des droits de l'homme sur l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement.

Liberté d'Association et Négociation Collective :

Le Fournisseur s'engage à soutenir la liberté d'association de ses employés et le droit d'être représenté par des syndicats ou d'autres représentants, conformément à la législation locale et aux recommandations de l'OIT (Convention 87). Le Fournisseur accepte de s'abstenir de toute activité antisyndicale contraire aux lois locales et s'engage à la négociation collective de bonne foi (Convention 98 de l'OIT).

Suppression du Travail Forcé et du Travail des Enfants :

Le Fournisseur interdit le travail forcé, obligatoire ou des enfants, reconnaissant la liberté de choix de travail. Le travail forcé ou obligatoire est identifié lorsqu'il est imposé par des menaces ou des coercitions, et le Fournisseur s'engage à respecter les Conventions 29 et 105 de l'OIT. Le Fournisseur s'interdit également d'employer des enfants en violation des Conventions 138 et 182 de l'OIT.

Non-Discrimination:

Le Fournisseur assure un traitement équitable et non discriminatoire des employés, offrant des opportunités égales et évitant toute discrimination basée sur la race, le genre, l'orientation sexuelle, l'état de santé, le handicap, l'âge, la nationalité ou la religion (conformément à la Convention 111 de l'OIT).

Rémunération :

Le Fournisseur s'engage à fournir une rémunération au moins égale aux minimums légaux et aux accords de négociation collective, assurant des salaires décents pour les employés et leurs familles. Le Fournisseur adhère au principe de l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale (Convention 100 de l'OIT).

Horaires de travail:

Le Fournisseur assure des heures de travail équitables et une compensation conforme aux lois, règlements et accords de négociation collective applicables, en fournissant des temps de pause et des jours de congé conformément aux exigences légales.

Santé et Sécurité :

Le Fournisseur maintient en vigueur des politiques efficaces en matière de santé et de sécurité au travail conformément aux lois et règlements (Convention 155 de l'OIT), dans l'objectif de promouvoir un lieu de travail sans accidents.

Respect des Communautés Locales :

Le Fournisseur agit de manière responsable en respectant les droits, cultures et traditions des communautés locales et des peuples autochtones dans chaque pays où il opère. La coopération avec des organisations locales pour le dialogue avec les communautés concernées est encouragée.

Protection de l'Environnement:

Gestion Environnementale :

Les fournisseurs sont encouragés à minimiser l'impact environnemental des processus de production et des produits en optimisant l'utilisation des ressources, en réduisant la pollution et les émissions de gaz à effet de serre, en concevant des produits en tenant compte de l'environnement, et en gérant les émissions atmosphériques, les rejets d'eau, et les déchets conformément aux lois

Internal property of Plastivaloire

Confidentiality level: Public

applicables. Le Fournisseur devrait éviter l'utilisation de substances potentiellement dangereuses et mettre en place une gestion logistique prenant en compte les impacts environnementaux.

Certification :

Il est fortement recommandé aux fournisseurs de disposer d'un Système de Management Environnemental (SME) certifié selon des normes internationales telles que ISO14001, EMAS, ou équivalent, notamment pour les processus de fabrication à grande échelle ayant un impact environnemental significatif.

Recherche et Développement et Politique Environnementale :

Le Fournisseur s'engage à adopter une politique de recherche et développement dans le but de concevoir des produits répondant à des normes environnementales élevées. Le Fournisseur soutient l'engagement du Groupe Plastivaloire en faveur des matériaux verts en proposant des solutions à base de matériaux recyclés ou d'origine naturelle, et en contribuant à la recyclabilité des produits. De plus, le Fournisseur s'engage à mettre en place une politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et à rapporter ces émissions annuellement au Groupe Plastivaloire.

Conformité aux Principes Éthiques :

Substances et Matériaux Interdits :

Les approvisionnements, produits ou biens achetés auprès du Fournisseur par le Groupe Plastivaloire doivent être conformes aux législations ou réglementations applicables dans les pays de production et d'utilisation, y compris la traçabilité des substances préoccupantes pour la santé ou l'environnement.

Lutte contre l'utilisation de Minéraux de Conflit :

Le Groupe Plastivaloire vise à établir une transparence avec les fournisseurs sur l'origine des minéraux, notamment ceux provenant de zones de conflit. Le Fournisseur accepte de soumettre des résultats écrits conformes aux normes légalement applicables, comprenant une composition détaillée des matériaux, la conformité à la législation (loi Dodd Frank, réglementation de l'UE sur les minéraux de conflit) via le modèle de rapport sur les minéraux de conflit (formulaire CMRT), et des informations sur les fonderies.

Le Fournisseur s'engage à :

- 1- Faire des efforts raisonnables, répondant aux exigences légales, pour atteindre la conformité de ses opérations et soutenir l'engagement du Groupe Plastivaloire à utiliser une analyse d'identification des risques pour les autres matériaux.
- 2- Entreprendre des mesures correctives jugées adéquates par le Groupe Plastivaloire pour cesser de se fournir auprès de canaux non conformes.

Bien-Etre Animal :

Le Fournisseur s'engage à respecter et à garantir que ses propres fournisseurs respectent les cinq droits des animaux formalisés par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) en matière de bien-être animal.

Contrôles à l'Exportation :

Le Fournisseur accepte de se conformer à toutes les lois applicables en matière de contrôle des exportations et de sanctions associées, en fournissant les informations nécessaires pour assurer la conformité à ces lois. Le Fournisseur est responsable des licences ou autorisations nécessaires pour les exportations ou les activités commerciales dans des pays soumis à des sanctions, sauf accord contraire.

Conformité aux Lois :

Les fournisseurs doivent respecter les lois et réglementations applicables dans les pays où ils opèrent.

Internal property of Plastivaloire

Confidentiality level: Public

Pratiques de Commerce Équitable :

Le Fournisseur s'engage à :

- Respecter les lois anticorruptions, y compris la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (Foreign Corrupt Practices Act), la loi britannique sur la corruption (U.K. Bribery Act), et la loi française Sapin 2.
- Ne pas se livrer à la corruption commerciale ni fournir quoi que ce soit de valeur pour inciter des responsables à violer leurs obligations.
- Promouvoir la conformité parmi les sous-traitants, fournisseurs, agents et tiers associés.
- Connaître et respecter les règles relatives à la concurrence, en prévenant les pratiques anticoncurrentielles.
- Mettre en place des processus pour prévenir, détecter et remédier aux conflits d'intérêts.
- Répondre diligemment et de manière transparente aux demandes d'informations du Groupe Plastivaloire.
- Appliquer des protections appropriées pour les informations confidentielles et respecter les droits de propriété intellectuelle.
- Interdire les activités facilitant la production ou le commerce de produits contrefaits.
- Interdire les activités facilitant le blanchiment d'argent ou le financement d'activités criminelles.

Conservation et Utilisation de Données Personnelles :

Le Fournisseur s'engage à respecter les réglementations actuelles sur la collecte et l'utilisation de données personnelles, limitant l'utilisation et le traitement à ce qui est spécifié dans les contrats et les lois applicables.

Formation :

Formation et Développement :

Le Fournisseur fournira des outils pour le développement des compétences des employés, encourageant l'établissement de programmes de formation pour l'amélioration des compétences professionnelles.

Pratiques de Licenciement :

Un comportement responsable est attendu lors de la gestion des licenciements, atténuant les effets dans la mesure du possible et fournissant aux employés concernés des informations et une assistance appropriée conformément à la législation locale.

Approvisionnement Durable :

Le Fournisseur s'engage à :

- Sensibiliser aux enjeux de la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) ses propres fournisseurs.
- Établir une politique d'approvisionnement responsable conforme aux principes de cette charte.
- Mettre en œuvre des mesures de vérifications appropriées pour sa propre chaîne de sous-traitance.